

Le Conseil Municipal est convoqué le Mardi 21 Mai à 18h45 à la Mairie.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

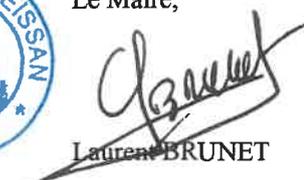
- 1) Approbation du Conseil Municipal du 4 Avril 2024**
- 2) Approbation du Conseil Municipal du 15 Avril 2024**
- 3) Affaires communales**
Approbation du règlement intérieur du complexe Touristique
Approbation du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la piscine municipale
- 4) Finances communales**
Modification des tarifs de vente des boissons, glaces et confiseries à la buvette de la piscine 2024
Fixation des tarifs guinguette de la régie Complexe Touristique 2024
- 5) Subventions**
Demande de subvention : Travaux voirie
Demande de subvention : Accessibilité PMR de la piscine municipale
Demande de subvention : Réhabilitation du réseau eaux usées – Chemin de saint Michel
Demande de subvention : Création d'appartements sur le bâtiment Wendell
- 6) Personnel communal**
Mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault pour le lancement d'une procédure de passation d'un marché public pour l'acquisition, la fourniture et la livraison de titres restaurant
Protection Sociale Complémentaire : Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents
- 7) Relations extérieures**
Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications
Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif à l'arrêt du service d'intérêt communautaire des balayuses mécaniques
Approbation de la modification des statuts de la SEM PFO
Approbation de la convention entre la Mairie de Creissan et l'Insee fixant les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête familles 2025
SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) de la gendarmerie : contribution des communes membres
- 8) Questions diverses**
Jury d'assises 2025

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du 21 Mai 2024 sera filmée et retransmise sur la chaîne TV de la commune.

Fait à CREISSAN, le 6 mai 2024



Le Maire,


Laurent BRUNET